

ÉCOLE DOCTORALE N° 224
Cognition, Langage, Interaction

ÉTABLISSEMENT
Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Bernard N'Kaoua, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Bernard N'KAOUA, Université de Bordeaux

Experts : Mme Geneviève ARTIGAS-MENANT, Université Paris-Est
M. Jean-Louis DUCHET, Université de Poitiers
Mme Chloé LARMET, Université de Poitiers
M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté – UFC
M. Claude MASSU, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Mme Catherine NAUGRETTE, Université Sorbonne Nouvelle

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pierre-François MOREAU

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale 224 *Cognition, Langage, Interaction* (ED CLI), est l'une des quatre écoles doctorales de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Elle compte 7 Unités de Recherche (5 Equipes d'Accueil-EA et 2 Unités mixtes de Recherche-UMR), 55 directeurs de recherche titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et 175 doctorants. Son périmètre scientifique, structuré autour de ses unités de recherche, s'inscrit dans le champ des sciences cognitives entendu au sens large : linguistique, psychologie, neurosciences, informatique, mathématiques et sciences de l'information et de la communication.

Implantée principalement sur le site de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, elle est membre, comme les autres écoles doctorales de l'Université de Paris 8, du Collège doctoral de cette Université et de celui de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Paris Lumière (UPL) ; cette ComUE associe l'Université Paris 8 à l'Université Paris Nanterre. Certaines équipes de l'ED ont coordonné le projet d'innovation pédagogique *IDEFI-Créa-TIC* (Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes), et contribuent au Labex ARTS H2H (laboratoire d'excellence des arts et médiations humaines), qui trouvent actuellement leur prolongement dans le cadre de l'EUR (Ecole universitaire de recherche) ArTeC (Art, Technologies, numérique, médiations humaines & Créations).

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

La gouvernance de l'ED est efficace et volontaire. Elle est assurée par un directeur et un directeur adjoint, assistés d'un personnel administratif, d'un bureau (9 membres), et d'un conseil, composé de 8 binômes (titulaire-suppléant) d'enseignants-chercheurs, de 2 responsables administratifs (de l'ED et de la Coordination des ED), de 4 personnalités scientifiques extérieures à l'ED, et de 3 représentants des doctorants. La composition du conseil doit être modifiée lors des élections en mars 2019, afin de respecter les proportions exigées par l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale (20 % de membres extérieurs et 20 % de doctorants). En outre, direction et responsable administratif travaillent en étroite collaboration avec le Collège doctoral.

Avec un budget moyen proche de 33000 € (sur les 5 dernières années), l'ED consacre une très large part (environ 70 %) au soutien à la mobilité des doctorants ainsi qu'à l'aide aux financements de colloques.

Les moyens de communication interne et externe de l'ED passent par des interactions directes et efficaces avec la direction de l'ED et le responsable administratif, par l'usage de listes de diffusion et par le site web (qui renseigne sur les modalités de recrutement, les conditions d'admission et les financements, les cours, séminaires, conférences, etc.). L'ED organise en janvier une réunion de rentrée à l'attention des nouveaux inscrits. Une brochure est envoyée par voie électronique renseignant sur le fonctionnement de l'ED, son règlement interne, les équipes de recherche, la formation, les activités, les crédits européens (*European credits transfer system-ECTS*), les aides à la mobilité et à la production, ainsi que les liens web pertinents. Cependant, au-delà de tous ces dispositifs et de la très grande disponibilité du responsable administratif unanimement soulignée, les retours des doctorants suggèrent que la communication constitue un point possible d'amélioration.

L'inscription en thèse est soumise au dépôt d'un projet et à l'accord du directeur de thèse, du directeur de laboratoire et du directeur de l'ED. Les effectifs sont stables (environ 175 inscrits ces 3 dernières années), tout comme, depuis deux ans, le nombre de nouveaux inscrits (45 et 47). En revanche, le taux de thèses financées (19 %) est trop faible. Les financements proviennent presque exclusivement de l'Université Paris 8 qui attribue en moyenne 5 contrats doctoraux, et l'ED doit s'appuyer sur les équipes de recherche pour proposer

d'autres sources de financements : Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), bourses de fondations, etc.

Sur le plan scientifique, l'ED CLI accueille les doctorants de sept unités de recherche. Elle propose une offre de formation fondée sur un ancrage disciplinaire riche et cohérent qui s'inscrit dans le champ des sciences cognitives. A noter également, le caractère tout à fait original des recherches menées au sein de l'école sur les langues signées. Les collaborations au sein de l'ED se sont concrétisées par le projet d'innovation pédagogique *IDEFI-Créa-TIC* (Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes), et le Labex ARTS H2H (laboratoire d'excellence des arts et médiations humaines), qui trouvent actuellement leur prolongement dans le cadre de l'EUR ArTeC (Art, Technologies, numérique, médiations humaines & Créations).

Enfin, l'ouverture internationale passe par l'accueil d'un très grand nombre de doctorants étrangers qui constituent près de la moitié des effectifs depuis cinq ans, et par un nombre de cotutelles important (augmentation de 50 % du nombre de cotutelles par rapport à la dernière année du précédent quinquennal).

• Encadrement et formation des doctorants

Depuis trois ans, on note une stabilité du nombre de doctorants (entre 170 et 175 inscrits) et d'encadrants (55). Le taux d'encadrement est passé de 4,23 (en 2012-2013) à 3,16 (2017-2018), ce qui constitue une baisse de 27,5 % depuis le début du quinquennal. Le nombre maximum de doctorants par encadrant est également passé de 14 à 10 ; les préconisations de l'université sont de 10 doctorants maximum par encadrant. Cette amélioration notable de la situation d'encadrement des doctorants est à mettre au crédit de la politique volontaire et des mesures préventives mises en place par la direction de l'ED dans ce domaine.

En ce qui concerne le suivi des doctorants, des comités de suivi individuel (CSI) sont organisés, en conformité avec l'arrêté de 2016, par les unités de recherche, sous le contrôle de l'ED. Un comité de suivi est réuni pour chaque réinscription du doctorant à partir de la 3^e année. Les retours d'expérience de l'année 2016-2017 sont tout à fait positifs et ce dispositif est très bien accueilli par les doctorants.

L'ED a mis en place une politique de formation explicite et formalisée. Le total des crédits ECTS à obtenir pour être autorisé à soutenir la thèse est de 48 dans le cadre de deux modules (l'un intitulé *formation* et l'autre *activités scientifiques*). Les formations proposées par l'ED sont pertinentes et adaptées aux besoins des doctorants. Elles concernent notamment l'épistémologie, les statistiques, l'anglais (préparation à la présentation en anglais), l'environnement LaTeX, la création de site Web ainsi que deux séminaires (*Philosophie de la Psychiatrie* et *Méthodes qualitatives en sciences humaines*). Des formations extérieures à l'ED sont également proposées portant sur la recherche documentaire ou encore la préprofessionnalisation (organisée par le Service universitaire d'information et d'orientation -insertion professionnelle-SCUIO-IP de l'Université Paris 8). D'autres formations sont accessibles telles que des écoles d'été, des formations proposées par le Collège de France, etc. Enfin, depuis 2014, un comité constitué de doctorants de l'ED organise une fois par an, au mois d'octobre, un véritable colloque de jeunes chercheurs, avec comité de sélection qui constitue un lieu privilégié d'échanges entre les disciplines représentées dans les différentes équipes de l'ED. Au début de l'année universitaire, le doctorant reçoit, par courriel, une fiche de présence à faire signer par l'enseignant responsable du cours suivi, et la validation requiert impérativement la présence aux séances. Un portfolio est en préparation, en collaboration avec le Collège doctoral.

Du fait de l'hétérogénéité disciplinaire de l'ED, les durées de thèse sont variables avec une moyenne de 3 ans pour les disciplines en lien avec les mathématiques, et une moyenne de 4,6 années pour les Sciences Humaines et Sociales (SHS). A noter que la durée moyenne des thèses en SHS reste inférieure à la moyenne nationale du champ disciplinaire (5,5 ans). Toutefois, le pourcentage de thèses dont la durée est supérieure à 6 ans est de 21 % (avec un taux d'abandon aux alentours de 10 %), ce qui est certainement en lien avec le faible taux de financement des thèses. Ces points sont à améliorer dans le cadre du prochain contrat.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'accompagnement des docteurs dans la poursuite de leur carrière s'opère par l'intermédiaire du SCUIO-IP de l'Université Paris 8, qui organise divers ateliers et formations en vue de l'insertion professionnelle des doctorants. La valorisation du doctorat se fait également par la participation, *via* le Collège doctoral, au forum de recrutement *PhD Talent Career Fair*. Enfin, le SCUIO-IP organise annuellement une journée sur le

devenir professionnel des doctorants. Cet événement vise à informer les doctorants de SHS sur les opportunités professionnelles qui leur sont offertes, aussi bien dans le secteur public, que privé ou associatif.

Concernant le devenir des docteurs, en l'absence d'un dispositif général mis en place par l'établissement, l'ED CLI a obtenu un taux extrêmement élevé de réponses (60 %) à une enquête en ligne (*via* Google Forms) et un questionnaire envoyé aux nouveaux docteurs et à leurs encadrants. Les résultats indiquent que l'insertion en secteur public, toutes catégories confondues, est moins importante pour les docteurs de l'ED CLI par rapport aux données nationales du domaine SHS (61,5 % contre 67,6 %). L'inverse est observé dans le privé : 38,4 % contre 32,4 % respectivement. Ces données, ainsi que le taux élevé de réponse à l'enquête sont encourageants et montrent une nette amélioration au regard du précédent contrat.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le processus d'autoévaluation mis en œuvre a reposé sur de multiples échanges réalisés au sein de l'ED, puis une co-évaluation au sein du Collège doctoral, qui a amené les quatre ED à préparer ensemble cette évaluation. Comme pour les autres ED, les bilans ont finalement été examinés et validés par le vice-président à la Recherche et la Commission recherche.

Dans le cadre du prochain contrat, l'ED CLI maintiendrait sa situation actuelle mais une réflexion est engagée sur le statut de l'Intelligence artificielle qui trouverait une place naturelle dans le périmètre des sciences de la cognition. La réflexion porte sur l'intégration du Laboratoire d'informatique avancée de Saint-Denis (LIASD, EA 4383) actuellement rattaché à l'ED 401 *Sciences Sociales*, et plus globalement sur une possible restructuration des unités de recherche portant sur l'intelligence artificielle.

Un projet d'École universitaire de recherche (EUR), intitulé *Cognition, Langage et Comportement* (CLaC) a été élaboré, mais n'a pu être déposé en 2017. Ce projet a pour objectif l'étude de la cognition humaine, animale et artificielle en accordant une place particulière aux liens entre langages, raisonnements et comportements d'apprentissages et de prise de décision dans les domaines de l'économie, de la santé, du risque. Ce projet pertinent et structurant pour l'activité scientifique de l'ED sera représenté lors d'un prochain appel d'offres. Enfin, les collaborations initiées dans le cadre du Labex Arts-H2H et de l'IDeFI-CréaTIC trouveront leur prolongement dans l'EUR ArTeC.

En ce qui concerne l'encadrement et la formation des doctorants, de nombreux projets extrêmement pertinents et s'inscrivant dans la continuité du bilan sont proposés. Ils visent notamment à optimiser la politique interdisciplinaire de l'ED, assurer la pérennité des formations actuellement proposées aux doctorants et ouvrir ses formations aux autres ED qui en verraient l'utilité, permettre et encourager la poursuite de l'organisation par les doctorants du colloque annuel CLI, veiller au suivi et à l'insertion des doctorants (journée d'accueil, entretiens individuels, consultation régulière avec les représentants, comités de suivi de thèse), veiller à conserver un bon niveau de recherche et de publications, en incitant les doctorants à publier et à communiquer dans des revues et des colloques importants dans les domaines couverts par l'ED, développer la dimension professionnalisante du doctorat préparé dans l'ED, accroître la dimension internationale en augmentant le nombre de conventions et de cotutelles avec des universités étrangères ou encore inciter les chercheurs à envisager des financements de thèse autres que les contrats doctoraux. Même si l'ED a déjà obtenu des résultats extrêmement satisfaisants sur un bon nombre des points énumérés, la mise en œuvre de certains projets (tels que inciter à envisager des financements de thèse autres que les contrats doctoraux) sera une valeur ajoutée indéniable dans le cadre du prochain contrat.

Enfin, concernant le suivi des docteurs, l'ED se propose de consacrer, régulièrement, une période dans l'année au recueil de données sur la poursuite de carrière des nouveaux docteurs, notamment ceux qui ont soutenu trois ans auparavant.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED dispose d'une gouvernance (en particulier direction et gestionnaire administratif) extrêmement volontaire et efficace. La politique scientifique est pertinente et cohérente au regard des domaines disciplinaires et interdisciplinaires développés par les unités de recherche rattachées à l'ED. Les projets de recherches auxquelles l'ED participe, en particulier le Labex Arts-H2H, l'IDeFI-CréaTIC, et l'EUR ArTeC sont

structurants. De même, un projet d'EUR est mentionné et constitue un enjeu important pour compléter les dispositifs existants et renforcer la cohérence scientifique de l'école.

Les recherches spécifiques sur les langues signées en font une école tout à fait originale dans le paysage national, même si, de l'avis des doctorants présentant une déficience auditive, l'accessibilité pourrait encore être améliorée.

Les soutiens financiers proposés aux doctorants sont importants (70 % du budget total) et appréciés par les bénéficiaires. L'offre de formation est pertinente au regard des besoins des doctorants, et les procédures sont clairement formalisées et explicitées. Les comités de suivi individuel (CSI) ont été mis en place conformément à l'arrêté de 2016, et les premiers retours (année 2016-2017) sont tout à fait positifs.

Le taux d'encadrement (3,16 doctorants/HDR) et le nombre maximum de doctorants par encadrant (10) ont connu une baisse importante par rapport au précédent contrat. La durée moyenne des thèses en SHS est de 4,6 ans et reste inférieure à la moyenne nationale du champ disciplinaire (5,5 ans). Et enfin, le nombre de cotuelles (point indiqué comme étant à améliorer lors de la précédente évaluation) a augmenté de plus de 50 % au cours de ce présent contrat.

Concernant le suivi des docteurs, les résultats obtenus en termes de taux de réponses au questionnaire, ainsi qu'en termes d'insertion dans les secteurs publics et privés, sont positifs et encourageants.

Des faiblesses sont toutefois à signaler en particulier en ce qui concerne le taux de thèses financées (19 %). Les financements proviennent presque exclusivement de l'Université Paris 8 qui attribue en moyenne 5 contrats doctoraux, et l'ED devra s'appuyer sur les équipes de recherche pour proposer d'autres sources de financements : CIFRE, bourses de fondations, etc. De même et certainement en lien avec le faible taux de financement des thèses, le pourcentage de thèses dont la durée est supérieure à 6 ans est de 21 %, ce qui reste trop élevé. Ces deux points sont à améliorer dans le cadre du prochain contrat.

• Points forts

- La gouvernance ; sa politique efficace et dynamique.
- La politique scientifique pertinente et structurante.
- L'ouverture à la diversité et en particulier aux personnes présentant une déficience auditive.
- L'offre de formation adaptée et clairement formalisée.
- Les soutiens financiers accordés aux doctorants.
- La mise en place des comités de suivi individuel conformément à l'arrêté de 2016.
- La baisse du taux d'encadrement et du nombre maximum de doctorants par encadrant par rapport au précédent contrat.
- La durée moyenne des thèses en SHS inférieure à la moyenne nationale du champ disciplinaire.
- L'augmentation importante du nombre de cotuelles (50 %) par rapport au précédent contrat.
- Les résultats du suivi et d'insertion des docteurs.

• Points faibles

- Le faible taux de thèses financées.
- Le nombre encore trop élevé de thèses d'une durée supérieure à 6 ans.
- La communication interne (au-delà de la grande disponibilité du responsable administratif unanimement reconnue et de la direction de l'ED) qui est améliorable.
- L'absence de dispositif pérenne de suivi des docteurs au sein du collège doctoral.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Il serait souhaitable :

- d'élargir et augmenter les sources de financement des doctorants,
- de poursuivre la politique de réduction de la durée de thèse et du nombre de doctorants par encadrant,
- de poursuivre les efforts pour améliorer la communication.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement devrait mettre en place, *via* le Collège doctoral, un véritable suivi professionnel des docteurs

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 19 mars 2019

Retour rapport HCERES
École doctorale Paris 8
ED CLI (224)

Vice-Présidence recherche

Arnaud Regnauld
Hervé Serry

Nous donnons en préambule la lecture de la **Vice-présidence** recherche des rapports HCERES sur nos écoles doctorales. Ensuite, nous laisserons s'exprimer, en deuxième partie de ce courrier, la direction du Collège doctorale et la responsable de la coordination des ED, puis la **Direction de l'ED CLI (224)**.

Les rapports du comité de visite soulignent les évolutions positives du fonctionnement et des services apportés aux doctorant.e.s par les Écoles doctorales de Paris 8. L'établissement, dans le contexte particulier des universités centrées sur les sciences humaines et sociales, a soutenu la formation à la recherche par la recherche durant l'ensemble de ce contrat. Le très bon travail mené par les collègues en charge de l'administration des ED, par les directions des ED et le Collège doctoral mis en place en 2016, a permis de matérialiser concrètement ce soutien. Le Collège doctoral permet une expertise collective des questions que se posent chaque ED pour améliorer son fonctionnement. Nous sommes conscients, avec la Commission recherche, que le suivi professionnel des docteur.e.s et le volume de financement des contrats doctoraux doivent faire l'objet de moyens supplémentaires (malgré un contexte budgétaire précaire pour notre université).

Le maintien des dotations aux Écoles doctorales pour qu'elles puissent accomplir leurs missions d'accueil et de formation, le lien fort qu'elles entretiennent avec la Commission recherche et la Vice-présidence recherche, la formalisation du Collège doctoral dans les instances de l'Université (et les moyens dégagés que cela suppose), l'allocation de locaux dans la Maison de la recherche pour les équipes et pour les doctorant.e.s sur le site de Saint-Denis et, à compter de la fin 2019, sur le site du Campus Condorcet, la restructuration de certaines équipes (qui a des effets sur les écoles doctorales pour leur cohérence scientifique), sont autant d'éléments qui marquent le soutien de l'établissement à ses écoles doctorales.

Ces efforts doivent être poursuivis, les améliorations suggérées doivent être prises en charge par les instances et les services de notre université. L'équipe présidentielle dans son ensemble en est consciente et en fera une de ses priorités.

Arnaud Regnauld
Professeur
Vice-Président Recherche

Hervé Serry
Directeur de recherche CNRS
Vice-Président Recherche adjoint



Observations du Collège doctoral sur les rapports du comité d'évaluation des experts du HCERES

Le Collège doctoral remercie le comité d'experts du HCERES pour le travail fourni et la qualité des rapports établis sur chaque école doctorale.

Nous tenons cependant à apporter quelques compléments de réponse sur les points soulevés dans les rapports qui concernent l'ensemble des ED.

1. Taux de financement des doctorants

Dans les quatre rapports, le financement des doctorants est pointé comme insuffisant et apparaît comme le principal point faible. Le Collège doctoral ne peut qu'être d'accord sur le diagnostic. Néanmoins il tient à souligner que cette situation est partagée au niveau national par les universités spécialisées en lettres, sciences humaines et sociales¹, même si, dans cet ensemble national nous sommes en deçà des taux pour ces mêmes disciplines.

Dans cette situation difficile, qui nous est imposée par le contexte actuel, nous tenons cependant à signaler que chacune des écoles doctorales a fait des efforts pour multiplier les sources de financement, et que, par comparaison au contrat précédent, le taux de financement a globalement augmenté alors que le contexte nous est encore moins favorable (réduction des contrats de la Région Ile de France qui sont graduellement passés de 5 nouveaux contrats à 0 entre 2012-13 et 2017-18). Le Collège doctoral s'implique activement dans la recherche de financements en organisant, par exemple, le 4 avril prochain, une journée d'information en collaboration avec l'ANRT sur le contrat Cifre.

2. Suivi des docteurs

Le suivi des docteurs est un point sur lequel les 4 rapports interpellent de façon unanime l'établissement en lui demandant de « mettre en place via le Collège doctoral un véritable suivi professionnel des docteurs ».

Le Collège doctoral se réjouit de cette interpellation qui va dans le sens de ses demandes faites à l'établissement qui concernent notamment la création d'un support de poste pérenne consacré à cette activité. En ce sens, le Collège, la Coordination des ED et l'établissement (notamment à travers notre Service d'insertion et d'orientation professionnelle) travaillent actuellement au recrutement d'un jeune chercheur. Il sera chargé d'enquêter sur le devenir de nos jeunes docteurs diplômés au cours des cinq dernières années et de produire une analyse des données qui servira de base à la mise en place de dispositifs d'aide à la professionnalisation adéquats.

3. Question des locaux

Sur la question récurrente des locaux mis à disposition des doctorants et des ED, le Collège doctoral rappelle que la nouvelle Maison de la Recherche, dans laquelle les ED sont actuellement en phase de déménagement, apporte aujourd'hui la réponse de l'université à des besoins évalués il y a déjà dix ans.

¹ Selon une enquête nationale, 29 % des doctorants en sciences humaines et sociales sont financés contre 51 % en maths-physiques. Cf. « L'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010. Résultats de l'enquête Génération 2010, interrogation 2013 ». *Céreq*, décembre 2015, *net.doc 144*, p. 16.

Ces besoins consistaient à la fois en salles pour les doctorants et en locaux équipés techniquement pour les visioconférences. L'ouverture de la Maison de la Recherche vient combler ces besoins. Il s'agit là pour toutes les ED, quelle qu'ait été par ailleurs leur situation face au besoin de locaux, d'un progrès fondamental. Le Collège doctoral se permet donc de s'étonner que, alors que les 4 ED voient leur situation s'améliorer nettement, cette question continue d'apparaître comme un point faible dans le rapport de l'ED PTS, et dans ce seul rapport.

Françoise Crémoux
Directrice du Collège doctoral

Marlène Monteiro, Responsable de la Coordination des
écoles doctorales

Réponse de l'ED Cognition Langage, Interaction au rapport du comité d'évaluation du HCERES envoyé le 27 février 2019

Observations

Le 15 mars 2019

Note : les points 1 à 3 des observations qui suivent ont trait aux points faibles signalés dans le rapport d'évaluation de l'HCERES ; les points 1 et 3 ont fait l'objet de décisions prises par le Conseil de l'ED CLI, réuni le 5/3/2019.

Le rapport souligne quelques points faibles :

- Communication interne
- Faible taux de thèses financées
- Nombre encore élevé de thèses d'une durée supérieure à 6 ans

Il recommande en conséquence :

- de poursuivre les efforts pour améliorer la communication,
- d'élargir et augmenter les sources de financement des doctorants,
- de poursuivre la politique de réduction de la durée de thèse et du nombre de doctorants par encadrant.

1. Sur la communication interne

Le Conseil de l'ED CLI a pris acte de cette recommandation et s'est engagé à apporter des améliorations à la communication interne. La direction de l'ED s'attellera dès avant l'été 2019 à la tâche de revoir le site Internet de l'ED et d'en combler les lacunes.

Le Conseil propose la tenue régulière d'une réunion d'information pour les doctorants, et rappelle que la diffusion de l'information ne devrait pas relever uniquement de l'ED mais également des unités de recherche et des directeurs de recherche, en communiquant notamment sur l'après-thèse et les spécificités disciplinaires du CNU vis-à-vis de la qualification.

La direction envisage la tenue régulière d'une telle réunion d'information dès la rentrée 2019, qui viendrait s'ajouter à la séance de présentation de l'ED organisée tous les mois de janvier à l'intention des nouveaux doctorants et à la journée consacrée à l'insertion professionnelle des doctorants que mettent en place le SCUIO et la Coordination des ED.

2. Sur les sources de financement

L'ED CLI en tant que telle ne saurait, faute de moyens humains et matériels, "élargir et augmenter les sources de financement des doctorants". Cependant, sa direction s'engage à redoubler d'efforts dans la double tâche qu'elle s'est attribuée jusqu'à présent : (i) informer encadrants et doctorants des possibilités de financement dont elle aurait pris connaissance (à travers le service de la recherche notamment) ; (ii) faciliter les démarches associées à l'établissement des contrats CIFRE.

3. Sur la durée des thèses et le taux d'encadrement

En ce qui concerne le taux d'encadrement (actuellement de 10 doctorants maximum), le Conseil de l'ED CLI est favorable à une baisse progressive dudit taux afin d'atteindre à moyen terme 6 doctorants par directeur de recherche (pondéré si codirection).

Proposition :

- 8 doctorants maximum par directeur de recherche pour 2019-2020 ;
- 7 doctorants pour 2020-2021 ;
- 6 doctorants pour 2021-2022.

Le Conseil approuve cette proposition.

Quant à la durée des thèses, la direction de l'ED s'engage à « inciter les directeurs de recherche à veiller à ne pas laisser s'éterniser les thèses : 5 ans à ne pas dépasser, 6 ans à la marge ».

4. *Sur le périmètre scientifique de l'ED*

En page 5 du rapport d'évaluation, il n'est pas explicitement fait mention du lien établi dans l'autoévaluation entre l'intégration à l'ED des chercheurs du LIASD – donc pas nécessairement de cette équipe en tant que telle – et la souhaitable restructuration du champ relatif à l'Intelligence Artificielle et domaines connexes. Ce sont là, en effet, deux problèmes qui « demandent à être réglés simultanément », avions-nous écrit.

Joaquim Brandão de Carvalho

Directeur de l'ED CLI

Isis Truck

Directrice adjointe de l'ED CLI